



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine



Territoriaux : une prime pour ceux toujours au travail, et des congés imposés pour les autres....

Prime : une somme plafonnée à 1000 euros exonérée d'impôt sur le revenu, de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle ainsi que des participations, taxes et contributions prévues à l'article 235 bis du code général des impôts et à l'article L. 6131-1 du code du travail.

Agents concernés

- En priorité les agents amenés à déroger aux mesures de confinement strict mis en place dans le cadre de la crise sanitaire COVID_19
- Certains agents télétravailleurs, mobilisés dans le cadre du Plan de continuité minimale, qui ont pu, de manière cumulative, voir le contenu de leurs missions particulièrement densifiées ou modifiées, de manière régulière, selon des horaires atypiques, et être sollicités de manière forte les soirs et les week-ends.

Dans la fonction publique territoriale, la décision est à l'initiative des élus locaux, en application du principe de libre administration.

La **CGT**, en général, n'est pas favorable aux primes pour les raisons suivantes :

UNE PRIME NE SOIGNE PAS, n'enlève pas la PENIBILITE, ne dédommage pas des horaires décalés, du travail les samedis, dimanches et jours fériés, ne protège pas contre les RISQUES sanitaires, ne favorise pas une meilleure retraite !!!!

Cependant, en cette période de crise sanitaire, les agents sur le terrain, équipés de tous les matériels de protection possibles, prennent des risques pour leur santé et celle de leurs proches.

- **Alors OUI, il est temps de valoriser financièrement ces agents** car les mercis ne font pas vivre.
- **Alors OUI, la CGT a accepté la proposition de 30 € par jour travaillé** (toute journée commencée sera prise en compte) pour les agents mobilisés, y compris les agents redéployés, dont ceux en roulement, dans le cadre du Plan de continuité d'activité minimale et devant assurer une présence physique. (Vote au CT : CFDT-SUD-CGT-UGICT : POUR / FO : Abstention)

La **CGT** revendiquera toujours :

- le retrait définitif et sans équivoque de la réforme des retraites,
- la revalorisation des carrières des catégories actives,
- le dégel du point d'indice et le rattrapage des 10 ans de perte de pouvoir d'achat,
- le retrait de la loi Dussopt dite de transformation de la Fonction publique,
- la fin de l'austérité pour les services publics territoriaux.

LA CGT : MASQUÉE CONFINÉE mais pas MUSELÉE

Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole - 8 place de Torigné - 35200 RENNES



CGT Tél: 02 23 62 24 65
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT Tél: 02 99 86 60 23
Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

